



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX**
Arrêté de Police N°57/2018 du 09 juillet 2018

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le
boulevard Ambroise Croizat dans le cadre de travaux dans les
chambres K2C du réseau Fibre Optique.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux dans les chambres K2C de la Fibre Optique, situées sur le boulevard Ambroise Croizat seront effectués du lundi 16 juillet 2018 au mercredi 05 septembre 2018 pour le compte du SMTD.*
- Article 2** *Le chantier sera mobile. Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux. En aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée au TRAM, sauf accord express du SMTD*
- Article 3** *La société SNEF exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 4** *le Groupe SNEF située rue du Luxembourg ZAC du Pont Loby 59140 Dunkerque.
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du S.M.T.D*



*Fait à GUESNAIN
Le 09 juillet 2018,
Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée,
C.AMADEI*